



Liste de contrôle : ce dont vous avez besoin pour compléter votre rapport de site sur TerraMatch

Tous les 6 mois, vous remplirez un rapport pour chaque site de votre projet TerraFund. Le rapport couvrira uniquement la période de 6 mois la plus récente (janvier-juin ou juillet-décembre).

Avant de commencer votre rapport, nous vous recommandons de recueillir toutes les informations dont vous aurez besoin. Voici tout ce que nous demandons aux utilisateurs de fournir dans une liste de contrôle pratique. Si vous avez des questions ou des problèmes lors de la soumission de vos rapports sur TerraMatch, veuillez contacter votre chef de projet et info@terramatch.org

Liste de contrôle du rapport de site

Ajouter des arbres plantés par espèces

- o Vous énumérerez le nombre d'arbres par espèces que vous avez commencé à cultiver sur ce site. Veuillez entrer le nom scientifique de chaque espèce d'arbre. Un arbre est défini comme une plante ligneuse vivace, ayant généralement une seule tige ou un seul tronc atteignant 5 m ou plus, portant des branches latérales à une certaine distance du sol.

Ajouter des espèces non arboricoles plantées

- o Vous énumérerez le nombre de plantes non arborescentes par espèce que vous avez commencé à cultiver sur ce site. Veuillez entrer le nom scientifique de chaque espèce.

Y a-t-il eu des mises à jour de votre site de restauration ou des limites de votre site au cours des 6 derniers mois ?

Vous décrivez s'il y a eu un changement dans l'étendue de la zone de plantation actuelle. Ce site est-il en cours de déménagement ? Y aura-t-il un changement dans le futur ? Vous fournirez des détails sur les modifications qui doivent/seront effectuées, la raison du changement et ajoutez/mettez à jour les limites de votre site montrant les changements apportés à la zone. Si aucun changement n'est survenu ou n'est prévu, écrivez « aucun changement » ci-dessous.

Avez-vous réalisé des activités importantes de régénération naturelle assistée sur le site ?

Y a-t-il eu des perturbations majeures au cours des 6 derniers mois de la période de référence ?

- o Les perturbations majeures peuvent inclure des incendies/inondations/ouragans, un pâturage/herbivorie incontrôlé, des épidémies de ravageurs et un défrichement intentionnel. Toute perturbation qui tue ou altère significativement la croissance de plus de 25 % des arbres ou de la superficie restaurée doit être signalée.
- o Vous répondrez par un simple « oui » ou « non ». Si votre réponse est « oui », voici les questions qui suivront.

Informations sur les perturbations

- o Les trois principaux types de perturbations utilisés dans TerraMatch sont définis ci-dessous :
 - Écologique – perturbations naturelles mineures qui affectent moins de la moitié des



espèces plantées, y compris les ravageurs, les petits événements d'érosion, etc.

- Climatique – perturbations naturelles majeures qui affectent plus de la moitié des espèces plantées ou le paysage, notamment les inondations, les incendies de forêt, etc.
- Artificielles – perturbations mineures ou majeures d'origine humaine, y compris le vandalisme du site, le pâturage illégal, etc.

Médias

- o Vous ajouterez des images ou des vidéos du site ou partagerez un lecteur avec des images et des vidéos. Nous vous encourageons à télécharger plus de 5 photos et vidéos pour démontrer les progrès. Veuillez vous assurer que les images contiennent des métadonnées GPS.

